Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 44 (1996)

Artikel: Palais des nations 1924-1937 : une machine folle?
Autor: Quincerot, Richard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728404

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PALAIS DES NATIONS 1924-1937: UNE MACHINE FOLLE?

Par Richard Quincerot

Année du cinquantenaire de l'O.N.U. diversement célébré à Genève, 1995 fut notamment l'occasion de revenir sur l'histoire du «Palais» édifié pendant l'entre-deux-guerres par la défunte Société des Nations (S.d.N.). Le bâtiment est un exemple de ce «classicisme monumental simplifié» alors adopté par plusieurs pays pour les grands programmes représentatifs, qui suscita un profond dégoût une fois la dernière guerre passée[1]. Portant le double pêché de l'échec politique de la S.d.N. et d'une esthétique chargée de très mauvais souvenirs, le Palais des Nations apparut après 1945 comme une monumentale erreur historique, n'appelant qu'indifférence ou mépris[2]. Tombé dans la honte et passablement maltraité par les aménagements réalisés au fil du temps, le Palais doit probablement son relatif état de conservation au prestige de l'O.N.U., qui n'a cessé d'attirer à Genève des flots de visiteurs venus du monde entier. La «loi du grand-père» veut que les enfants exècrent les goûts de leurs parents et adorent ceux de leurs grands-parents: en l'occurrence, il a fallu deux générations pour que nous soyions à nouveau capables de regarder le Palais des Nations, ébahis de voir sortir du purgatoire une construction aussi énorme et d'y découvrir du sens, voire les qualités d'un patrimoine de première importance.

L'architecture a partie liée avec les institutions, parce qu'elle est produite par elles: c'est en revenant sur le processus de décision architecturale que l'on peut le mieux comprendre la cohérence toujours sensible qui s'est établie, non sans

mal, entre la première grande institution mondiale pour la paix et les formes de son Palais. Le présent article s'appuie sur un dépouillement des archives du concours de la S.d.N. réalisé en compagnie de Catherine Courtiau en 1987, à l'occasion du centenaire de Le Corbusier[3], qu'ont repris et présenté de manière très complète Ilia Delizia et Fabio Mangone dans leur remarquable ouvrage publié en 1992, *Ginevra e la S.d.N. 1925-29*[4]. A notre grand regret, nous n'avons pas encore eu l'occasion d'explorer les archives aux multiples ramifications relatives à la construction du Palais proprement dite (1929-1937), qui attendent toujours un dépouillement systématique[5].

UNE VILLE UNIVERSELLE: GENÈVE

L'histoire de l'installation de la S.d.N. à Genève est marquée par la prééminence des idées sur les faits. L'importance accordée aux bonnes intentions et aux déclarations généreuses peut se comprendre: c'était après la première guerre mondiale et ses neuf millions de morts, à quoi s'était ajoutée la révolution bolchevique de 1917, qui semblait menacer de contaminer toute la planète. «Plus jamais ça»: contre l'horreur de la guerre et du socialisme, l'institution de la Société des Nations portait l'espoir d'une paix universelle, d'un monde où les peuples auraient cessé de s'entre-tuer pour cultiver une fraternité sincère et équitable.

Une fois l'idée lancée par les vainqueurs de la grande guerre, il restait à passer aux actes. Comment concrétiser l'universel? Et en particulier, où le localiser? A la manière des concepts phares de la Révolution française, l'idéal d'universalité se traduit en pratique par une contrainte négative: est universel ce qui n'est d'aucune nation. C'est dans cette logique qu'en 1919, Lord Robert Cecil plaide pour une implantation à Genève:

> «Je suis en faveur de Genève tout d'abord parce que j'estime que la S.d.N. ne devrait avoir son siège dans la capitale d'aucun pays – ce serait conférer un avantage considérable à un Etat. Or il importe que le monde soit convaincu de l'absolue impartialité de la S.d.N.»[6]

Genève est choisie, de préférence à Versailles, Bruxelles, La Haye ou Berne, parce qu'elle n'est d'aucun pouvoir – neutre, républicaine, cosmopolite, restée à l'écart de l'affrontement des nationalismes et de la lutte des classes – du moins la perçoit-on ainsi – une «ville sans qualités», au sens de Robert Musil. Le président Wilson voit en ce lieu quasi utopique une manière de prédestination:

> «Notre but est de faire renaître des sentiments amicaux entre tous les peuples. Nous désirons libérer le monde des souffrances de la guerre. Nous n'y réussirons pas si nous choisissons une ville où les souvenirs de la lutte empêcheraient toute délibération impartiale. Genève est déjà le siège de la Croix-Rouge internationale, qui s'est mise au service des deux groupes de belligérants et qui, autant que possible, est demeurée à l'abri des antipathies engendrées par la guerre. De plus les Suisses sont un peuple voué à la neutralité absolue par leur Constitution ainsi que par la nature même, puisqu'ils se composent d'éléments, de races et de langues divers. La Suisse est de ce fait prédestinée à servir de lieu de rencontre pour d'autres peuples désireux d'entreprendre une tâche de paix et de collaboration.»[7]

Et le 10 avril 1919, la ville de Calvin, de Rousseau et de la Croix Rouge, cet îlot de paix qui n'a cessé d'accueillir des uniformes militaires de tous les pays, devient le «centre du monde»[8]. La presse ne tarit pas de superlatifs pour célébrer ce quai du Mont-Blanc, déjà consacré de longue date comme un haut lieu du tourisme international, qui gagne en l'occurrence – et pour la bonne cause – la qualité d'un centre politique planétaire, d'un point de convergence obligé des délégations de tous les pays, aussi «mondial» que la déflagration qui a précédé.

UNE PROCÉDURE UNIVERSELLE: LE CONCOURS

C'est peut-être le propre de toute entreprise volontariste que d'avancer des principes avant d'envisager les moyens, précipitant les faits dans un perpétuel retard sur les ambitions. D'abord décidée pour des raisons symboliques, l'installation de la S.d.N. à Genève se concrétise dans la hâte et l'improvisation. Tout se passe comme si l'on attendait que les choses se déroulent toutes seules, que la formidable puissance de l'idéal de fraternité mondiale dénoue automatiquement les problèmes pratiques – pour prendre une métaphore religieuse, que l'idéal «s'incarne» dans la réalité. Or les choses ne se passent pas toutes seules, loin de là – et la présence surplombante de l'impératif d'universalité, qui s'infiltre dans les moindres opérations concrètes, ne facilite pas les choses. L'effort toujours déçu de mettre en accord les idéaux et les faits donne au processus de décision du Palais des Nations l'allure d'une «machine folle», dont les fins dérapent régulièrement en fonction des moyens mobilisés.

En 1920, après les préparatifs fébriles des autorités genevoises, la S.d.N. s'établit à Genève: l'hôtel des Délégations s'installe dans l'ancien siège de Picard, Pictet & Cie sur la rue du Mont-Blanc[9]; le Secrétariat prend possession de l'ancien Hôtel National – aujourd'hui Palais Wilson – au bout du quai du Mont-Blanc; la première Assemblée se tient le

15 novembre 1920 dans la Salle de la Réformation, près de l'Hôtel Métropole sur l'autre rive du lac. Cette dispersion est malcommode et le Secrétariat s'étoffe rapidement: très vite, la S.d.N. cherche à se concentrer et à s'agrandir. En 1922, le Canton achète un terrain voisin de l'Hôtel National et le donne à la S.d.N. en vue d'y édifier une salle d'assemblées. En 1923, l'architecte genevois Marc Camoletti est consulté et fournit l'avant-projet d'un bâtiment devisé à trois millions de francs. La S.d.N. n'en demandait pas tant: la consultation n'avait pour but que d'établir le programme d'un concours, qu'elle envisage d'abord d'ouvrir seulement aux architectes suisses, sur le modèle du concours de 1923 pour le Bureau International du Travail[10]. En 1924, le programme de l'édifice à construire continue de s'enfler, l'Assemblée réclame un jury et un concours internationaux – l'occasion est trop belle de concrétiser dans le concours d'architecture – cette *«joute pacifique»*, ces *«jeux olympiques de l'art»*, disait César Daly au XIXe siècle[11] – la confrontation fraternelle entre les nations que la S.d.N. s'efforçait d'instaurer sur le plan politique. En octobre 1924, des lettres d'architectes[12] et de sociétés professionnelles[13] parviennent au Secrétariat, pour demander de participer au concours ou à son organisation. On nomme un Comité de construction qui opte pour un jury à quatre, puis cinq, puis six membres – ils seront neuf au jugement – on compose le jury en choisissant des pays de haute réputation architecturale[14] et en demandant aux gouvernements de déléguer des jurés.

La procédure, rondement menée, aboutit logiquement à la désignation des plus grands architectes officiels de chaque pays[15]. Ce jury composé de personnalités très contrastées, en majorité âgées et au sommet de carrières prestigieuses, se réunit pour la première fois à Genève début janvier

1 et 2.
Le terrain idéal de la Perle du Lac (extrait de l'annexe IV du programme du concours, photographies 7 et 10, J. Boissonnas)

1925. Il élit à sa présidence le belge Victor Horta (ancien phare de l'Art Nouveau passablement assagi), réclame un septième juré pour parvenir à un nombre impair[16], choisit le français comme langue du concours et demande que le budget de construction soit augmenté de trois à huit millions de francs. Plus inattendu: il remet fondamentalement en question le programme d'extension de l'Hôtel National sur le terrain voisin offert par le Canton de Genève. Selon le jury unanime, la S.d.N. mérite mieux qu'«une simple adjonction à un édifice existant», il faut un terrain «plus conforme à la dignité de la Société des Nations»[17]. Comme dit encore un «manifeste» du juré autrichien Eugène Steinhof (suppléant de J. Hoffmann) plaidant pour un changement de terrain:

> «c'est l'idée de la Société des Nations qui doit inspirer la construction de l'entreprise... Le terrain ne doit pas être organisé seulement du point de vue utilitaire. De l'idée intellectuelle de la S.d.N. doit émaner la réalisation architecturale. Le Palais des Assemblées à construire formera le foyer de l'âme fraternelle du monde».[18]

En avril 1925, trois autres terrains sont proposés par les autorités genevoises. Fin 1925, bien que la vente de l'Hôtel National se présente mal, l'Assemblée approuve l'augmentation du budget de construction et la transformation radicale du programme du concours. Début 1926, le jury écarte un terrain industriel envisagé sur la rue de Lausanne: comme dit son président V. Horta, la surface serait suffisante, mais «ce que le jury a en vue, c'est plus»[19]. Ou encore le britannique J. Burnet: «il s'agit de protéger le client contre toute petitesse de vues qu'il pourrait avoir»[20]. En mars 1926, le jury finit par obtenir le terrain qu'il convoitait, l'idéale propriété Bartholoni à la Perle du Lac – «un éden rousseauiste d'où l'on présidera aux destinées du monde»[21]. Le juré suisse Karl Moser rassure la S.d.N.:

> «Maintenant le concours marchera admirablement et je suis sûr que le résultat répondra admirablement à l'emplacement extraordinairement beau et seul digne de la S.d.N.»[22]

Et c'est sur un tout autre programme que la simple extension envisagée en 1923 que s'ouvre, le 25 juillet 1926, le «Concours d'architecture pour l'édification du Palais de la Société des Nations». Le texte du programme s'engage sur une solennelle exhortation:

> «Un appel des plus larges est adressé aux architectes afin que cet édifice soit non seulement conçu avec le souci de grouper d'une manière pratique et moderne tous les organismes essentiels qui sont indispensables au fonctionnement de la S.d.N., mais encore pour que cette conception traduise la haute destination d'un monument qui, par la pureté de son style, l'harmonie de ses lignes, est appelé à symboliser la gloire pacifique du XXe siècle.»[23]

Parti de trois millions, passé à huit millions, le budget de construction est porté cette fois à treize millions de francs[24]. Soigneusement imprimés et présentés dans un luxueux portefeuille cartonné, 2 400 exemplaires du programme sont envoyés de par le monde, selon une chronologie minutieuse assurant qu'en dépit des délais inégaux d'acheminement postal (par bateau, notamment), tous les concurrents le reçoivent en même temps – fonctionnant comme une sorte de «modèle réduit» de la S.d.N., le concours d'architecture se doit d'appliquer de manière exemplaire l'idéal d'égalité universelle. Les projets doivent être expédiés à Genève au plus tard le 25 janvier 1927, le cachet de la poste faisant foi.

L'UNIVERSELLE DÉCONVENUE

En octobre 1926, l'administration de la S.d.N. se soucie du bâtiment où exposer les projets des concurrents, puis s'inquiète du nombre des caisses volumineuses qu'elle commence à recevoir. En novembre 1926 affluent des lettres de sociétés d'architectes de divers pays demandant de repousser la date limite d'envoi des projets de un à trois mois, en raison de l'importance du travail demandé – divisé, le jury finit par maintenir la date prévue. Début 1927, on s'aperçoit que le Bâtiment électoral, réservé au bord de la plaine de Plainpalais, sera largement insuffisant pour afficher les projets et on commande en toute hâte une halle démontable complémentaire, installée sur la plaine. Après l'arrivée progressive des caisses provenant de tous les pays du monde, les 378 projets reçus sont enfin affichés le treize avril 1927 et le jury commence ses travaux. Il passe deux longues semaines de délibérations apparemment laborieuses[25] devant des propositions extrêmement diverses, dont cinq seulement sont reconnues compatibles avec le prix-plafond de treize millions de francs, tandis que d'autres n'ont pas respecté les techniques de dessin imposées. Ne parvenant pas à forger un accord, ce jury inconciliable en vient même à appeler à l'aide le Secrétaire général de la S.d.N., qui le renvoie à ses responsabilités[26].

Le verdict mondialement attendu est rendu public le 5 mai 1927. Il produit un effet fracassant et, pour tout dire, désastreux sur l'opinion internationale: «le concours n'a pas donné de résultats permettant de recommander l'exécution d'un des projets». Le plus grand concours de toute l'histoire de l'humanité n'est pas parvenu à dégager un projet vainqueur, la compétition pacifique des architectes des

nations débouche sur une indécision: le jury n'attribue pas de «prix», mais classe au premier «rang» neuf projets *ex æquo,* suivis de deux autres groupes de neuf projets *ex æquo* en première et en deuxième «mention». Le rapport du jury justifie ce résultat confondant par des considérations générales, reprenant le thème d'une «transition éclectique» qui traversa le XIXe siècle, selon lequel la civilisation serait dans l'incapacité momentanée de produire «son» architecture:

> «Le fait que les projets présentent des divergences radicales dans la façon de comprendre la haute tâche qui était proposée s'explique par la phase d'évolution dans laquelle se trouve actuellement l'architecture contemporaine.»[27]

La réalité, c'est Jacques Gubler qui l'a découverte dans les archives de la S.d.N.: dans l'incapacité d'élaborer un jugement unanime, les neuf membres du jury se sont accordés pour désigner chacun trois lauréats[28]. Neuf jurés primant chacun trois projets, cela fait vingt-sept projets récompensés répartis en trois groupes d'*ex æquo:* le jugement du jury se réduit à la juxtaposition des jugements individuels de ses membres. On ne manque pas d'observer qu'en dépit de l'anonymat des projets, les sélections des jurés sont nettement nationalistes: à partir du moment où le jugement n'est plus une élaboration produite par le travail en commun du jury, chacun laisse parler son cœur et choisit logiquement les architectures qu'il aime, c'est-à-dire celles qui sont cultivées dans son pays. A l'exception du très éclectique britannique J. Burnet, chaque membre du jury retient deux, voire trois projets de concurrents de son pays. Le cas le plus évident est celui du juré suédois I. Tengbom qui, sollicité de donner un avis personnel, sélectionne évidemment trois projets ressortissant de la «manière» très reconnaissable de l'architecture suédoise des XIXe et XXe siècles. Par ailleurs, contrairement à l'image qu'ont cherché à imposer Le Corbusier et ses soutiens internationaux dans la furieuse campagne de propagande lancée à la suite du concours, les choix des jurés ne se laissent pas réduire à une opposition tranchée entre «modernes» et «académiques». Si le belge V. Horta et le «grand patron» de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris Ch. Lemaresquier consacrent systématiquement des projets qui auraient pu sortir des loges d'un Grand Prix de Rome – où le programme d'une Société des Nations avait été donné en 1919 – les trios de projets primés par les autres membres du jury sont loin d'être homogènes. Par exemple le juré suisse K. Moser, ardent défenseur des modernes Le Corbusier-Jeanneret et Meyer-Wittwer, désigne en 1ère mention une composition très sage des Allemands Bonatz-Scholer, le juré espagnol C. Gato intercale entre deux projets de composition classique un projet d'allure Art Déco 1925 des Français Boileau-Le Bourgeois, etc.

Le scandale est énorme. La machinerie du concours se retourne contre l'institution dont elle prétendait être le «modèle réduit»: après avoir mobilisé une énergie considérable – la S.d.N. reçoit des lettres très amères de concurrents de divers pays, dont certains réclament des dédommagements –, la procédure échoue à produire quelque décision que ce soit, préfigurant l'image «d'impuissance» qui s'attache très vite aux efforts de paix de la grande organisation[29]. On l'a vu, cet échec retentissant est le fruit d'une surenchère d'ambitions qui n'a atteint sa limite qu'au moment du jugement: conçue en 1923 comme un «concours de réalisation» à l'échelon suisse, au service d'un simple projet d'extension à concrétiser au plus vite, la compétition s'est transformée en 1924 en un «concours de projets» à l'échelon international, ouvrant la question du type d'architecture convenant à la S.d.N., pour finir par fonctionner comme un pur «concours de représentation», se limitant à mettre en scène et à promouvoir la S.d.N. par un étalage d'images architecturales variées[30].

Le jury international est sans doute pour beaucoup dans ce dérapage incontrôlé, mais il ne fait peut-être que mettre en actes des ambiguïtés qui tiennent à la demande du maître d'ouvrage. Enflant systématiquement l'importance symbolique du concours, tout en conservant les exigences d'un concours de réalisation (notamment devis détaillé et contrainte de coût), il a fini par s'instituer comme l'impossible arbitre des multiples «écoles» architecturales, nationales et autres, qui divisent à l'infini la scène internationale de l'entre-deux-guerres. Sa position n'est pas sans rappeler les analyses de J.-P. Epron sur la profession d'architecte en France vers 1900: divisés en multiples associations et tendances, les architectes ne purent se mettre d'accord que sur un point, l'utilité de continuer à débattre de leurs divergences; dans la désunion, ils formaient une profession «existant par les instances mêmes qui constataient son impossibilité»[31]. De même, reprenant à son compte les idéaux de la S.d.N., le jury du concours du Palais des Nations se fait un devoir de «faire la paix» entre les architectes, mais n'y parvient qu'en constatant l'impossibilité de les réconcilier autrement qu'en renonçant à trancher: aucun consensus n'est trouvé sur un «projet universel», parce que ce projet-consensus n'existe pas, parce que la réalité est qu'il y a dissensus entre les «écoles» et entre les membres du jury, parce qu'à l'occasion de cette retentissante confrontation internationale, l'architecture ne s'est jamais révélée aussi éclatée et aussi diverse.

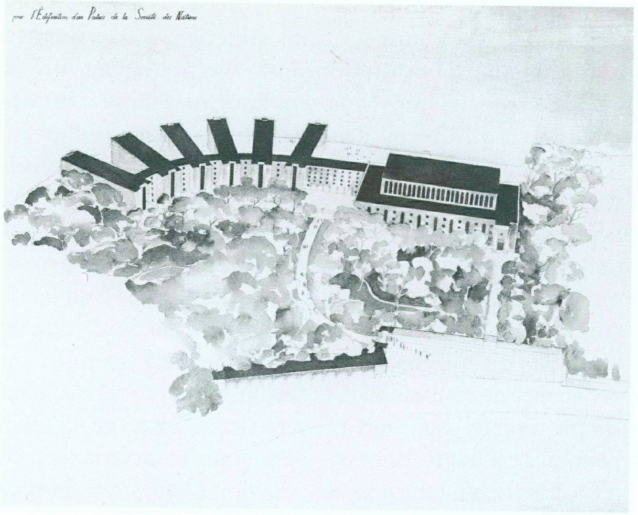

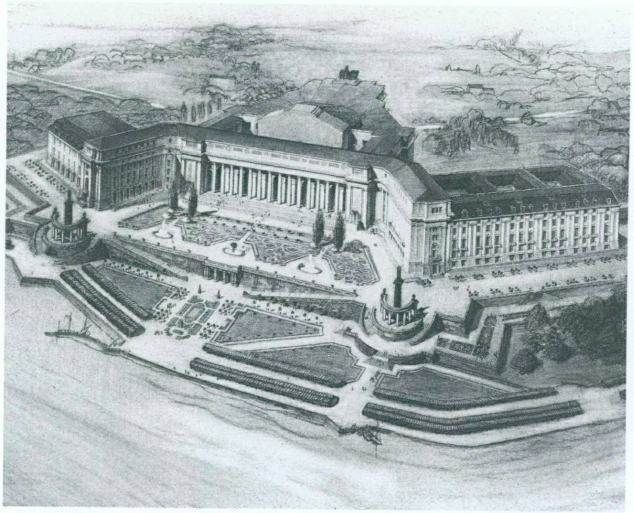

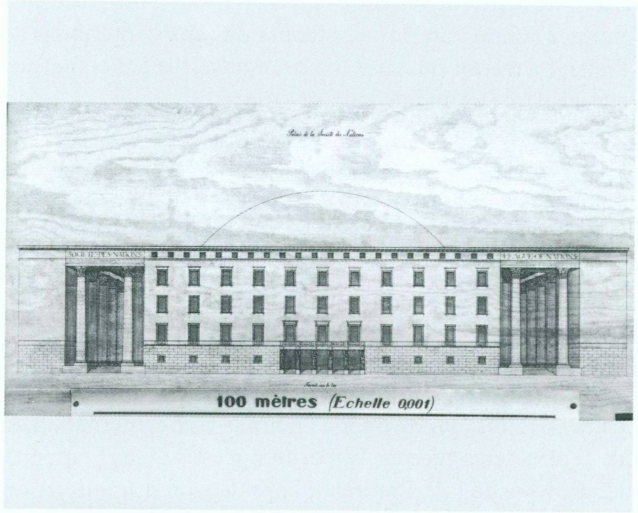

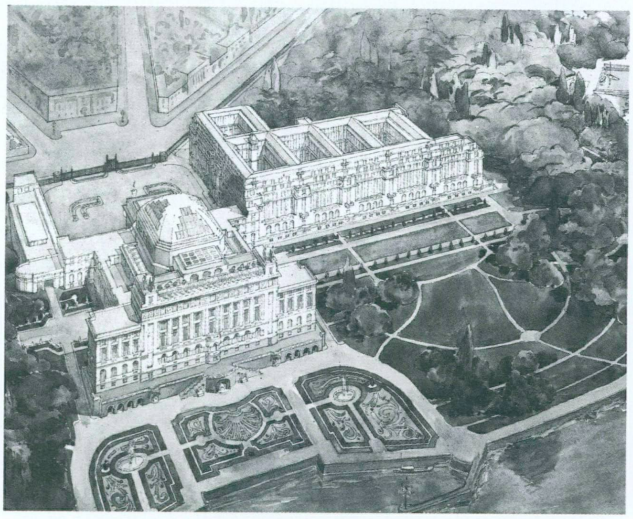

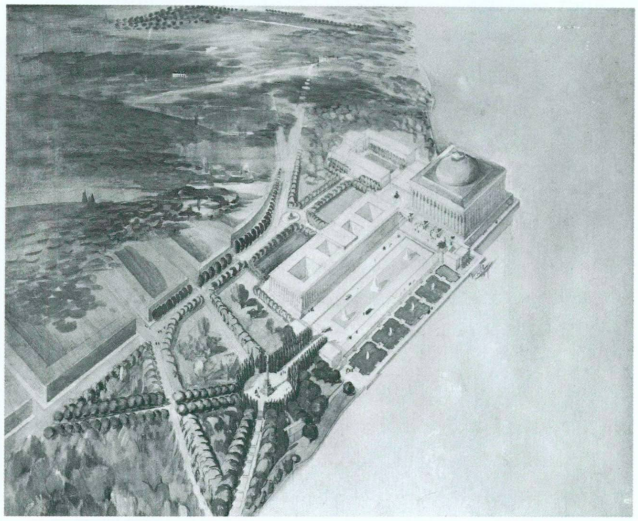

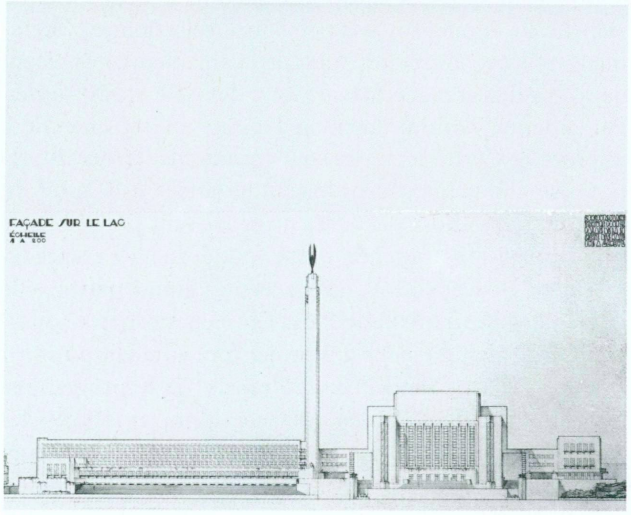

3, 4 et 5.
Les trois projets suédois choisis par le membre du jury suédois Ivar Tengbom:
1er rang: Nils Einar Eriksson (Stockholm)
1ère mention: Carl Martin Tage William-Olsson (Stockholm)
2e mention: Gustav Birch-Lindgren (Stockholm)

6, 7 et 8.
Les trois projets primés par Charles Lemaresquier (France):
1er rang: Georges Antoine Pierre Albert Labro (Paris)
1ère mention: René Patouillard-Demoriane (Paris)
2e mention: Julius Maria Luthmann et Hendrik Wouda (La Haye)

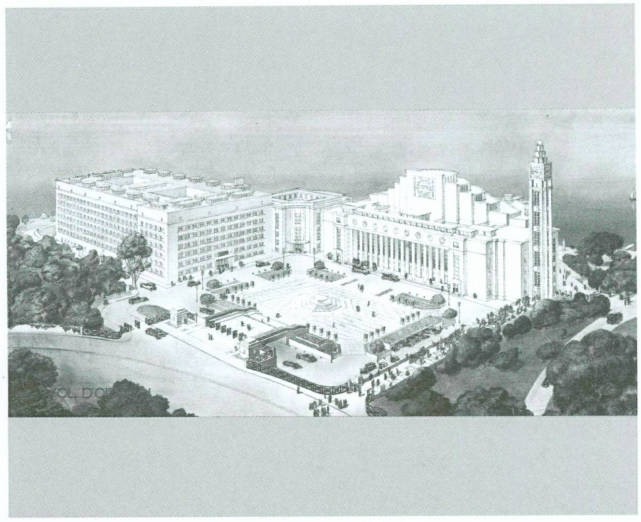

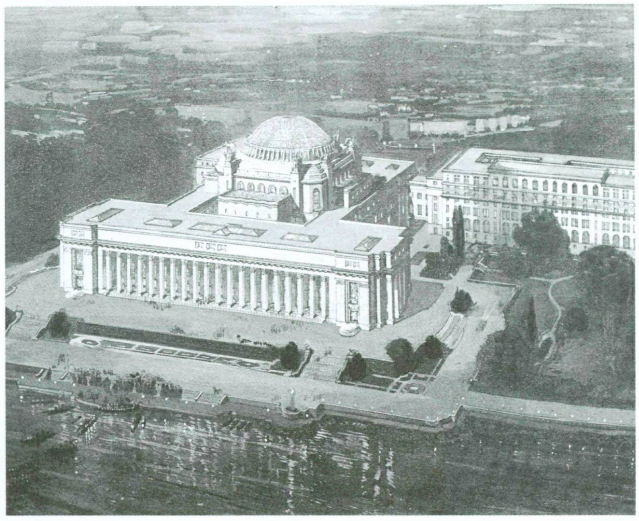

9, 10 et 11.
Les trois projets primés par Carlos Gato (Espagne):
1er rang: Henri Paul Nénot (Paris) et Julien Flegenheimer (Genève)
1ère mention: Louis Hyppolite Boileau et P. Le Bourgeois (Paris)
2e mention: F. G. Lambert et G. Legendre (Paris), Marc Camoletti (Genève)

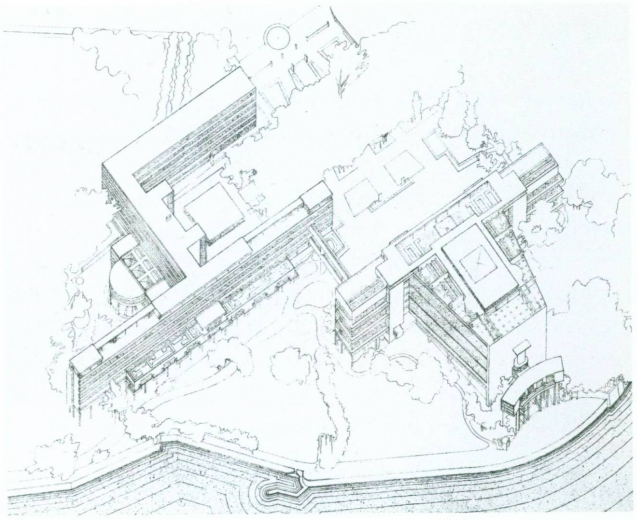

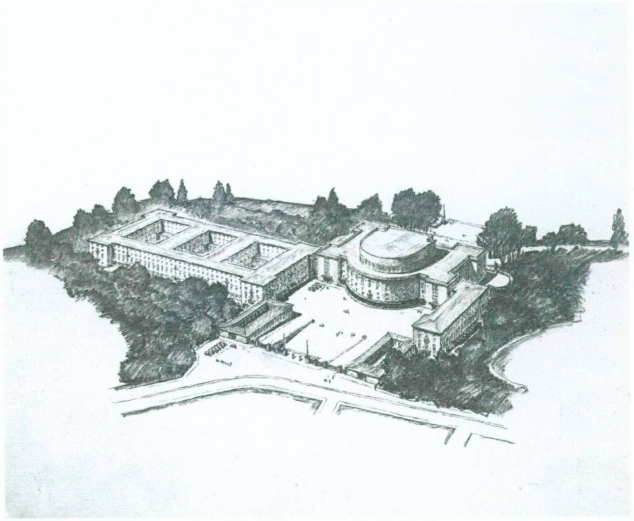

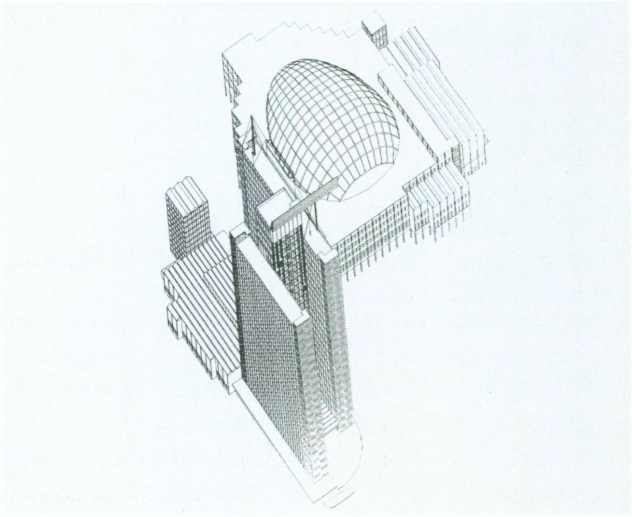

12, 13 et 14.
Les trois projets primés par Karl Moser (Suisse):
1er rang: Le Corbusier et Pierre Jeanneret (Paris)
1ère mention: Paul Bonatz et Friedrich Eugen Scholer (Stuttgart)
2e mention: Hannes Meyer et Hans Wittwer (Dessau-Bâle)

UNE BATAILLE UNIVERSELLE

Contrairement à l'historiographie qui a prévalu jusqu'à ces dernières années, le jugement du concours de 1927 ne saurait donc être réduit à une pure et simple sottise: il s'inscrit dans la continuité des déclarations conciliantes, ouvertes et tolérantes, qui sont au principe de l'éclectisme comme doctrine et mode d'existence de la profession d'architecte dans la plupart des pays du monde[32]. Reste qu'il n'a pas fait progresser d'un pas le problème du choix d'un projet à réaliser. Loin d'apaiser les esprits, le verdict du concours livre sur la scène publique internationale la question qui n'a pu être réglée dans le huis clos du jury.

Sortie du cadre réglé du concours, la compétition devient sauvage et fait rage sur le terrain social et médiatique. La presse de chaque pays publie triomphalement les projets primés des «champions» nationaux et parie sur leurs chances de se voir attribuer la réalisation. La S.d.N. subit l'assaut de multiples pressions, directes et détournées, par lettres, démarches personnelles, diplomatiques ou professionnelles, articles de presse publiés simultanément dans plusieurs pays... Plusieurs lauréats imaginent de mettre fin à cette «pagaille» par l'organisation d'un second concours restreint, destiné à départager les seuls *ex æquo*. La dernière tentative émane, en août 1927, des Français Boileau et Le Bourgeois qui réunissent l'accord de douze des vingt-sept lauréats pour participer à un concours qui serait jugé par les concurrents eux-mêmes, sous la présidence de V. Horta[33]. Mais la S.d.N. ne veut plus entendre parler de concours ni de jury d'architectes. En septembre 1927, l'Assemblée nomme un Comité de cinq diplomates (dit «Comité des Cinq») n'appartenant à aucune des nations des architectes primés et lui confie la mission de choisir un projet à réaliser[34]. Abandonnée par le jury d'architectes, la décision est passée dans le camp des diplomates.

Le lauréat le plus remuant est sans doute Le Corbusier. Il a des atouts sérieux: son projet est l'un de ceux qui préservent le plus les frondaisons du parc de la Perle du Lac, ce qui lui gagne le soutien d'une partie de l'opinion genevoise; ses voyages dans toute l'Europe, ses publications – notamment la revue *L'Esprit Nouveau* et son livre retentissant *Vers une Architecture* publié en 1923 –, sa double appartenance à la France et à la Suisse lui assurent un réseau considérable d'alliés locaux et internationaux, qu'il mobilise pour attaquer sur tous les fronts à la fois. L'occasion est trop belle: à la faveur de ce verdict peu tranché, c'est la première fois qu'un projet de l'avant-garde moderniste figure à la première place d'un concours pour une grande institution officielle, qui plus est au sommet de cette scène internationale dont les modernes revendiquent l'exclusivité. La reconnaissance d'une légitimité à prétendre aux commandes de prestige est l'enjeu commun pour tous les tenants de cette architecture «fonctionnelle», alors perçue par les diplomates (en queue-de-pie et haut-de-forme) comme de caractère «industriel», voire «bolchevique», et qui n'avait, de ce fait, aucune chance d'être adoptée par la S.d.N. Consacré comme «héros» historique de l'avant-garde, Le Corbusier pousse l'avantage en ses dernières limites, voire au-delà. Se présentant comme la victime d'une machination qui l'aurait privé d'un premier prix et d'une commande mérités et tout en multipliant les actions en coulisses[35], il fait du concours l'étendard d'une bataille suprême entre «modernes» et «académiciens», ralliant les signatures de tout ce que l'Europe compte d'architectes «progressistes», coordonnant la publication de divers articles dans la presse genevoise, suisse, allemande et française[36], certains illustrés par des dessins établis après le concours[37], multipliant les tentatives de participer à la commande, envisageant même une alliance tactique avec certains «académiciens» du jury[38].

En novembre 1927, une «contre-expertise» de professionnels mandatés par la S.d.N.[39] conclut elle aussi à l'impossibilité de réaliser tel quel l'un des neuf projets primés au premier rang – d'autant qu'en septembre 1927, le programme s'est enflé d'un don de Rockefeller Jr., une volumineuse bibliothèque qui a du mal à trouver place sur l'étroit terrain de la Perle du Lac. Le 22 décembre 1927, le Comité des Cinq attribue la commande à l'équipe franco-suisse Nénot-Flegenheimer[40] et lui demande de remanier son projet en s'associant à trois autres lauréats, l'Italien C. Broggi, le Français C. Lefèvre et l'Italo-Hongrois J. Vago. En attendant que l'Assemblée ratifie ce choix dans sa séance de mars 1928, Le Corbusier adresse à la S.d.N. une première *«Requête»* établie avec le conseil de Me Prudhomme, avocat à Paris, demandant l'annulation du verdict pour vice de forme juridique[41], puis s'indigne de ce que la S.d.N. le tienne à distance en lui répondant «qu'il n'appartient pas à des particuliers de saisir le Conseil de la Société des Nations»[42]. En juin 1928, Le Corbusier expose son projet de Palais à la galerie Bernheim à Paris, diffuse un tract intitulé *Ce que le public ignore au sujet du projet de Palais des Nations de Le Corbusier et Pierre Jeanneret*[43] et publie, la même année, l'ensemble du dossier dans son livre *Une Maison, un Palais*[44]. Fin juin 1928 se déroule au château de La Sarraz, résidence vaudoise d'Hélène de Mandrot, le premier Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) qui deviendra la principale force d'opposition aux associations internationales d'architectes plus anciennes: l'affaire du concours de la S.d.N. est sans nul doute le grand déclencheur de cette mobilisation de vingt-cinq architectes d'avant-garde, venus de douze nations dans le village vaudois proclamer la légitimité historique de l'architecture moderne, en compagnie de ces deux grands aînés incontestables que sont les membres du jury du concours K. Moser et H. P. Berlage[45].

Les difficultés rencontrées pour la mise au point du projet officiel du Palais prolongent cette situation de débat public ouverte par le «non-lieu» du concours. Pendant l'été 1928, la S.d.N. s'est résignée à abandonner le terrain de la Perle du Lac, décidément trop petit pour accueillir le Palais avec la Bibliothèque donnée par Rockefeller Jr. On envisage de revenir au terrain industriel de la rue de Lausanne qui n'avait pas plu au jury, mais l'un des propriétaires n'est plus disposé à vendre. En septembre 1928, grâce à l'intervention du Conseiller d'Etat genevois J. Boissonnas et du Conseiller fédéral G. Motta, la situation se dénoue en faveur du parc de l'Ariana. Ce terrain avait été légué à la Ville de Genève par le mécène Gustave Revilliod à condition que l'on n'y construise jamais: pour lever cette clause en faveur de la S.d.N., il faut l'accord formel de la Ville de Genève et des héritiers Revilliod. Contactés en toute hâte, tous s'exécutent de bonne grâce au nom de l'intérêt général, sauf Hélène de Mandrot-Revilliod: la châtelaine de La Sarraz, fervente propagandiste des avant-gardes modernistes et soutien de Le Corbusier, pose la condition que les architectes écartés après le concours puissent élaborer et présenter un nouveau projet adapté au terrain de l'Ariana[46]. Sous la contrainte, la S.d.N. accepte que les lauréats remettent l'ouvrage sur le métier, mais «à leurs risques et périls»[47] et en fixant un délai très court pour la remise d'un nouveau projet. Deux équipes saisissent l'occasion, les Hambourgeois Zu Putlitz, Klophaus et Schoch, acclamés par la presse allemande, et les modernes Le Corbusier et P. Jeanneret[48]; sur la demande pressante de H. de Mandrot, la S.d.N. reçoit Le Corbusier le 12 avril 1929 à Paris et entend, résignée, une présentation d'une heure et demie de son projet adapté au terrain de l'Ariana[49]. Simple formalité pour la S.d.N., la rencontre n'a très vraisemblablement aucune incidence sur le projet officiel, qui progresse laborieusement au travers des discussions apparemment difficiles de ses cinq architectes. Une première version du Palais des Nations est publiée en août 1929[50] et la première pierre est posée solennellement le 7 septembre 1929[51].

L'étape suivante est la mise au point technique du projet, qui relance le débat entre ses cinq auteurs. Il faut attendre juin 1930 pour que soit déposé un projet enfin complet, à nouveau modifié, que le Comité des Cinq présente en septembre 1930 à l'Assemblée accompagné d'un devis de vingt-quatre millions de francs, dont quatre millions pour la bibliothèque – le prix-plafond de treize millions de francs, décisif pendant le jugement du concours, se trouve donc à présent porté à vingt millions[52]. En février 1931, le gros-œuvre est adjugé à un consortium d'entreprises franco-italo-suisse[53]. L'édifice n'est évidemment pas prêt pour la *Grande Conférence générale pour la limitation et la réduction des armements* décidée par la S.d.N. fin 1930, et l'on doit construire en huit mois, près de l'Hôtel National, le bâtiment du Désarmement de verre et de métal conçu par l'architecte genevois Adolphe Guyonnet, livré à la date prévue du 2 février 1932[54]. Fort de la publication du premier volume de son *Œuvre Complète*[55], mais poussant peut-être un peu loin un avantage déjà très exploité, Le Corbusier continue d'assiéger la S.d.N. de revendications pour briguer au moins une part dans la construction du Palais. Cette fois, l'argument est que le plan officiel n'est qu'une copie de son projet adapté au terrain de l'Ariana, qu'il a présenté à Paris en avril 1929. En juillet 1931, exploitant le fait qu'il n'existe pas de juridiction supérieure à la S.d.N., il dépose une deuxième *Requête* réclamant 1 054 000 francs de dommages et intérêts pour plagiat[56] et se rend en septembre à Genève avec son nouvel avocat, Me Ph. Lamour, où il n'obtient qu'un entretien très orageux avec deux fonctionnaires du Secrétariat de la S.d.N.[57]

L'UNIVERSEL EN ARCHITECTURE

La construction du Palais progresse lentement – ses structures de béton aux impressionnantes armatures évoquent moins des images de paix qu'un chantier de fortifications. Et c'est seulement en 1936 que le Secrétariat peut emménager dans ses murs, la salle de l'Assemblée étant inaugurée en septembre 1937 – deux ans à peine avant la deuxième déflagration mondiale.

Comme on sait, l'élaboration d'un projet ne s'interrompt pas avec les plans d'exécution, mais se poursuit pendant le chantier en fonction des questions imprévues qui naissent de la mise en œuvre et des circonstances: il faudrait reprendre le dépouillement des archives de la S.d.N. de 1928 à 1937 pour suivre les relations apparemment tendues entre les cinq architectes du Palais et leur commanditaire, établir comment ils se sont partagés le travail[58], analyser les procédures de soumission et de choix des entreprises des divers corps d'état, suivre les modes de gestion de ce chantier d'une importance exceptionnelle pour l'Europe, recenser les nombreuses offres de dons en matériaux, équipements et œuvres d'art adressées à la S.d.N., examiner la façon dont ces composants gratuits, mais imprévus, ont été intégrés dans la construction, connaître les modes d'intervention des représentants successifs du maître d'ouvrage, ses procédures de contrôle, observer les modifications de dernière minute... Cette recherche reste à faire: abandonnant la rigueur de l'histoire, nous poursuivrons en ouvrant la discussion sur la valeur patrimoniale du Palais de Genève.

Il était de bonne guerre, pour Le Corbusier et ses alliés internationaux, de réduire le débat sur le Palais des Nations

au schéma manichéen de la lutte des anciens et des modernes: à la différence du jury, ils n'étaient pas dans la position d'arbitres consacrés, mais dans celle d'une avant-garde trouvant en la circonstance une superbe occasion de briguer des commandes officielles. Mais l'affrontement se déroule sur le même terrain, les adversaires se disputent le même enjeu: l'idéal d'une «architecture internationale», aussi universelle que la paix visée par la S.d.N., dont le jury constate l'impossibilité et dont l'avant-garde revendique l'exclusivité.

Nous savons aujourd'hui combien il importe de se méfier des idéaux – il n'est pas nécessaire d'insister, le XXe siècle est rempli d'horreurs réalisées au nom de fictions généreuses employées pour forcer les faits, imposer l'utopie au social, faire passer des désirs pour la réalité. Or c'est précisément en cela que les architectures officielles participent d'une technique de gouvernement: elles font l'impossible promesse «d'incarner l'idéal», de rendre l'imaginaire concret, de «construire» les fictions du pouvoir. Naguère, le Palais de Versailles avait été chargé «d'incarner» une organisation politique et sociale centrée sur la personne du Roi. De taille comparable[59], le Palais des Nations devait «incarner» la fraternité universelle, définie par la négative comme l'absence de toute marque distinctive: ni moderne, ni classique, débarrassée de toute singularité qui pourrait la rattacher à une «Ecole» ou une nation, l'architecture du Palais est monumentalement et sobrement «neutre». A la lettre, elle réalise la tâche que le concours avait laissée inachevée: en instaurant un «degré zéro» de l'architecture, elle renvoie dos à dos l'ensemble des 378 projets présentés en 1927 et leurs images par trop particulières. Des parois nues, des façades répétitives, d'amples emmarchements, de grands vitrages, des pilastres sans bases ni chapiteaux, des espaces vides: au Palais des Nations, la vie s'est retirée de l'architecture, réduite à un cadre sobre et glacé qu'animent diverses productions d'art (sculptures, fresques, parements, mobiliers, vitraux, objets...).

Ce n'est pas un hasard si, la même année 1937, cette architecture triomphe dans les principales constructions de l'Exposition internationale des Arts et Techniques de Paris. Qu'il s'agisse du nouveau Palais du Trocadéro sur la colline de Chaillot, des deux Musées d'art moderne (eux-mêmes les produits d'un concours de 1934 perdu par Le Corbusier), des pavillons emblématiques de l'Allemagne et de l'URSS placés en face-à-face sur l'axe principal, la même prétention à l'universalité impose le même monumentalisme sans luxe[60], puissant et dépouillé, qui, plus qu'un «juste milieu» entre classicisme et modernité, se présente comme un dépassement de tous les genres d'architectures. Le procédé est partout le même: par l'élimination systématique de toute marque distinctive, par l'épuration de toute signature humaine, la chose bâtie finit par se réduire à une géométrie concrète, aussi «pure» et répétitive que le permettent les circonstances, propre à inspirer ce délicieux frisson de terreur que cultive, depuis le XVIIIe siècle, l'esthétique du sublime[61].

Le poids en moins, l'architecture moderne ne fera pas autre chose. Elle prétend être cette «architecture nouvelle» incarnant «l'esprit de l'époque» que le XIXe et le XXe siècle appelaient de leurs vœux. De fait, elle disqualifie toutes les autres architectures par une production plus unitaire et plus épurée que jamais: ses édifices sont des «volumes» immatériels, désincarnés, libérés de toute attache sociale ou matérielle, indifférents aux particularités des pays et des sites, échappant même aux contraintes de cette pesanteur célébrée de manière si dramatique dans les architectures monumentales d'avant 1939. En ce sens, on pourrait être fondé à voir une continuité entre la «pureté» assurément très imparfaite du Palais des Nations à Genève et la géométrie pure, totalement aboutie, du cube de verre du siège de l'O.N.U. à New-York, réalisé en 1947-1951 par Wallace K. Harrison et Max Abramowitz, sur des dessins d'O. Niemewer, de S. Markelius et de... Le Corbusier.

UN COLLAGE D'EXCELLENCES

La longue fascination pour l'avènement annoncé d'une architecture universelle expliquerait le discrédit où s'est longtemps trouvé le grand bâtiment de Genève qui, pour avoir si manifestement échoué, a été relégué au rang d'un énorme lapsus. Ce purgatoire touche peut-être à sa fin. En 1987, année du centenaire de Le Corbusier, le vieux Palais était encore un objet d'exécration. Mais en 1995, le cinquantenaire de l'O.N.U. a attiré les foules. Rafraîchi par une exposition d'art contemporain, le grand édifice a connu un énorme succès de curiosité. Du coup, on s'aperçoit qu'il manque un guide historique documenté sur cet édifice qui a pourtant vu défiler des millions de visiteurs du monde entier. Des architectes[62], des historiens[63] s'inquiètent du destin d'objets d'art et d'éléments de décor disparus et, plus généralement, de la conservation d'un bâtiment maintes fois adapté et transformé sans que soient jamais intervenus une commission ou un service des monuments et sites. L'aménagement de la Place des Nations, envisagée dès 1929 comme l'emblème des relations entre l'organisation internationale et la cité, est à nouveau à l'ordre du jour, et de nouveau par le biais d'un concours[64].

Tout se passe comme s'il était enfin l'heure d'ancrer l'édifice international sur le sol genevois, en entreprenant un «travail de localisation» resté inachevé, peut-être jamais sérieusement engagé: tendu dans sa visée d'universalité, le Palais

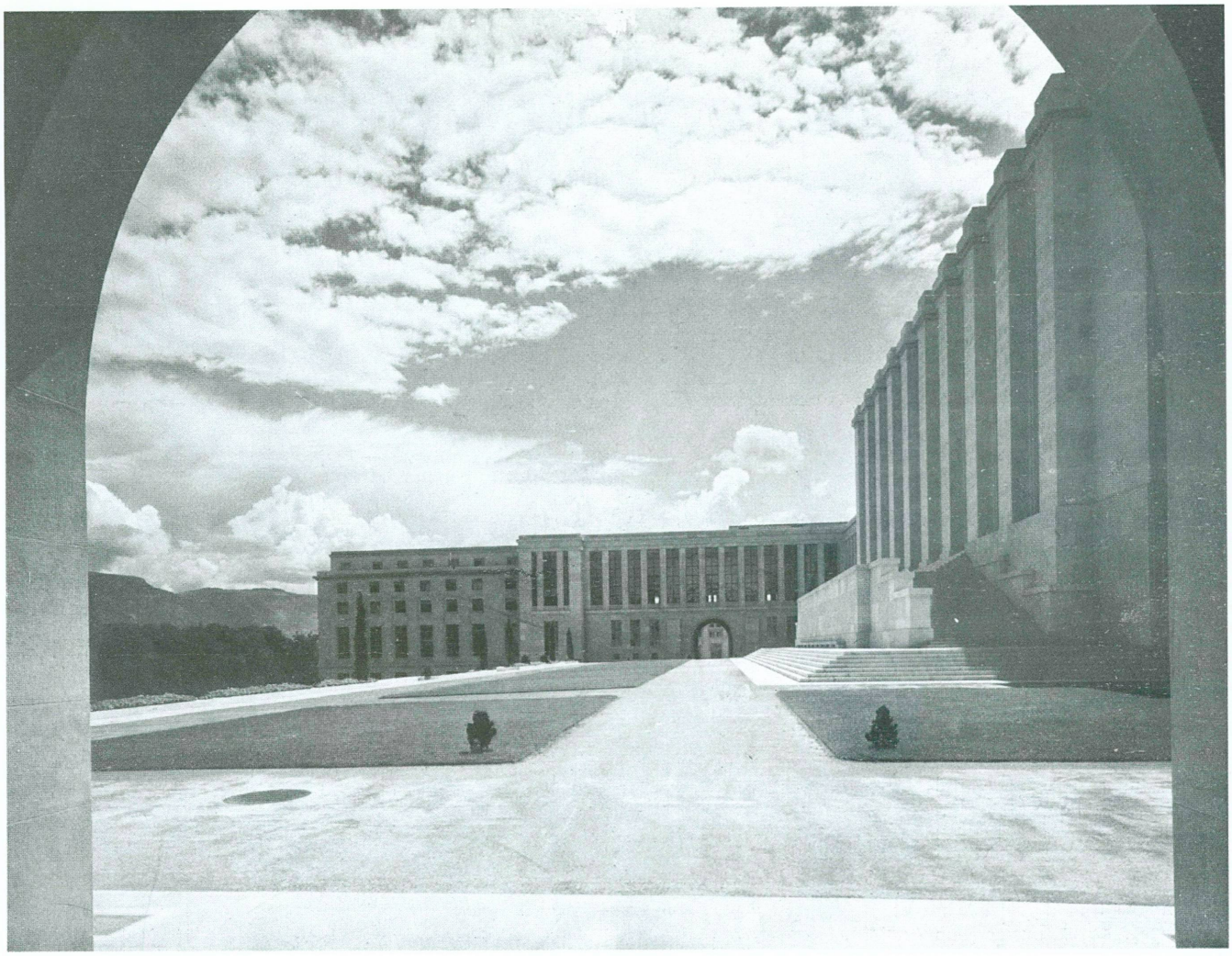

15.
Le Palais des Nations en 1938 (photographie publiée dans *L'Illustration* du 16 avril 1938, ainsi que les figures 16 à 20)

des Nations est toujours resté un «machin»[65] un peu de nulle part, un hors-lieu sur la carte de Genève, une sorte «d'ex-territoire» – pour reprendre le singulier statut «d'ex-territorialité» des ambassades. Or l'édifice mérite de combler son déficit d'intégration et de susciter ce légitime sentiment de fierté qui s'attache à l'idée de «patrimoine». D'abord pour son volume et son affectation: ce bâtiment majuscule, deuxième centre des Nations-Unies dans le monde, est assurément digne d'être visité. Ensuite pour l'unité blanche de ses façades extérieures: son monumentalisme sobre, «ensemble d'éléments verticaux qui se répètent constamment, comme un motif fondamental, et qui haussent ou baissent le ton suivant une harmonie extérieure ou intérieure»[66], est l'une des grandes réalisations de l'Entre-deux-guerres, témoignant d'un moment particulier dans l'histoire des relations entre architecture et institutions.

Enfin, et peut-être surtout, le Palais des Nations vaut par ses intérieurs qui, au contraire de son apparence extérieure sublime, offrent un exemple peut-être unique au monde d'esthétique pittoresque du «collage» – et, grâce aux nombreux dons des nations, d'un luxueux collage d'excellences. Le labyrinthe des halls, salles, salons et bureaux formait en 1937 un extraordinaire assemblage juxtaposant, dans l'ordonnance froide du cadre architectural, des pièces d'art, des objets d'ornement et des décors complets d'origines multiples et fortement caractérisés, souvent dessinés

16.
Salon des délégués permanents auprès de la Société des Nations. K. Calvas, décor. Don du gouvernement tchécoslovaque

17.
Salon privé du Conseil. Leleu, décor. Compositions en verre gravé et grande glace par M. Kankoff

18.
Salon de réception. M. Szablya-Frischauf, décor. Tapisseries par M. Basilides. Don de la Hongrie

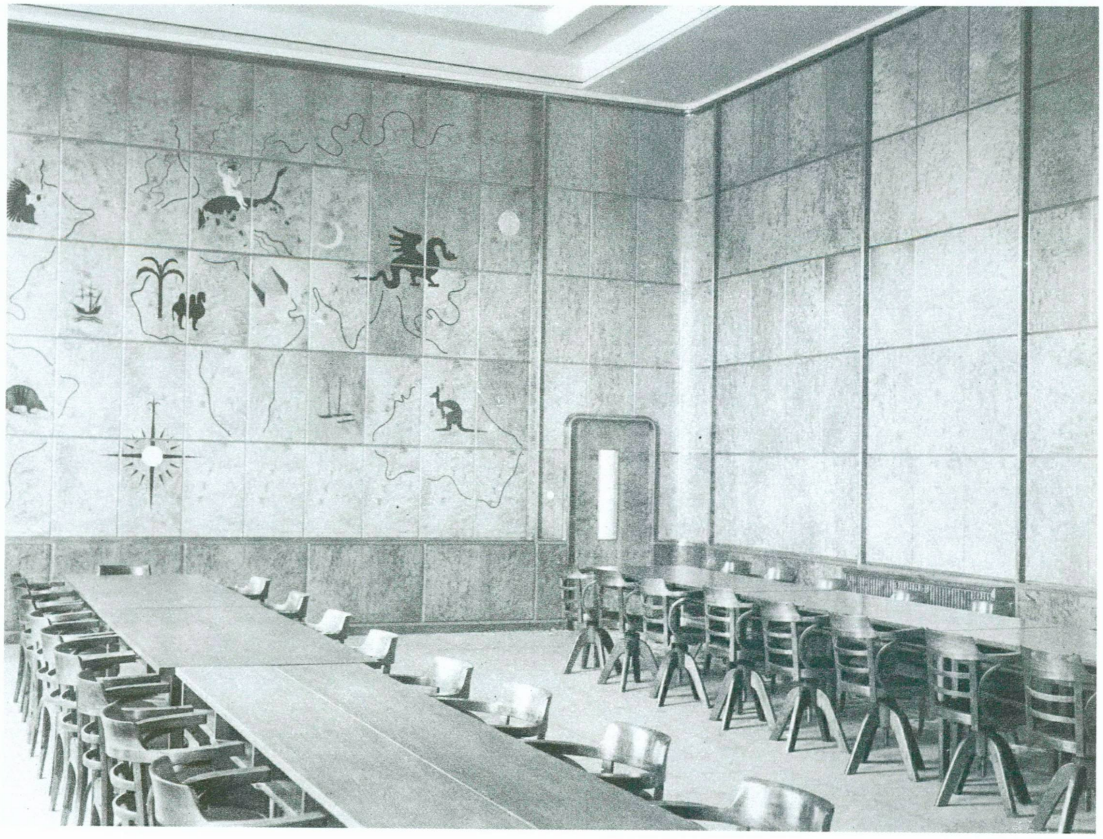

19.
Salle de comité. Au mur, marqueterie reproduisant un ancien planisphère danois

20.
Salle de commission. Boiseries et fresques vernies de Karl Hugin. Don de la Suisse

spécialement par les meilleurs créateurs de l'époque. La visite actuelle du Palais ne donne qu'une faible idée de cette magnificence hétéroclite, dont il demeure pourtant de beaux restes. Le ressort de l'ensemble étant la juxtaposition, sa description s'énonce sous la forme de listes laconiques et interminables – d'ailleurs jamais terminées. C'est ainsi que s'énonce un numéro spécial de 1938 de *L'Illustration*, témoignant de l'admiration qu'a pu susciter cette «caverne aux merveilles» remplie des dons des nations:

> «Tels les rois mages qui arrivaient les mains pleines d'encens et de myrrhe devant la crèche où reposait l'espoir du monde, les membres de la Société des Nations voulurent contribuer à embellir le nouveau palais. Certains, comme l'Afrique du Sud, envoyèrent des bois exotiques, admirablement polis; les autres, des meubles, des œuvres d'art. La Hollande offre le mobilier beige et vert du cabinet de M. Avenol, le secrétaire général, et la Hongrie, les peintures et les bibelots du salon d'attente; la Belgique, des tapisseries, et l'Iran, des tapis; le Luxembourg, un portail en fer forgé; la Finlande, des rideaux tissés à la main; la Tchécoslovaquie, une somptueuse décoration noire et or; la Suisse, des fresques de M. Hugin, scènes de la Bible et de l'histoire helvétique, et des fresques de M. Maurice Barraud; la Suède, des meubles pour le cabinet du président du Conseil; le Danemark, un placage en bois de bouleau, où s'esquisse un planisphère de marqueterie. Il est impossible d'énumérer ici tous les donateurs, de décrire les salles de commission, sobrement luxueuses; sans nul doute, le secrétaire général, un Français au goût très sûr, n'est-il pas étranger à l'ordonnance de ces harmonies»[67].

Comme en 1927 au concours de Genève, comme en 1937 à l'Exposition internationale de Paris, comme dans toutes les manifestations universelles qui ont jalonné l'histoire des XIXe et XXe siècles, tous les styles d'architecture, d'art et de décor[68] semblent avoir convergé et coexisté pacifiquement dans ce «centre du monde» que fut, très momentanément, le Palais de Genève. Résultat vraisemblablement imprévu d'une logique du don qui a débordé tous les efforts d'unification et de sobriété architecturale, cette juxtaposition pittoresque ouverte à tous les styles ne pouvait assurément satisfaire l'attente d'un «style unique» propre à l'époque. Mais l'actuel renouveau d'intérêt pour le Palais des Nations indique peut-être que sur le plan esthétique comme sur celui de la politique, notre regard est en voie de changer: serions-nous enfin prêts à accepter que le monde soit fait d'une diversité irréductible, que la paix des nations et des «écoles» d'architecture ne soit pas au bout d'une idéale et impossible unité, mais résulte de patients et tolérants efforts de collage – voire de «bricolage»[69] – toujours recommencés?

Notes:

1 Par exemple, l'historien de l'architecture B. ZEVI inclut le Palais des Nations de Genève dans une exécration générale du totalitarisme: «Paradoxe des dictatures. En Russie, un régime totalitaire s'élève contre l'architecture moderne au nom du socialisme. En Allemagne, un parti criminel met fin à l'une des plus hautes périodes artistiques du pays au nom de la «supériorité de la race allemande». En Italie, le despotisme académique et bureaucratique renforce le système Beaux-Arts. Chacune de ces dictatures proclame l'hégémonie des valeurs nationales sur le soi-disant internationalisme du langage moderne. Et pourtant, les résultats convergent en une réaction analogue. Le Palais des Soviets devait battre le Palais des Nations, symboliser l'opposition entre la civilisation prolétarienne et les ploutocraties occidentales; au lieu de cela, il en calque l'immonde rhétorique.» Bruno ZEVI, *Storia dell'architettura moderna,* (1950), Turin, 5e éd. 1975, p. 164

2 Citons encore, parmi bien d'autres, l'historien de l'architecture L. BENEVOLO: «Si le concours de la Société des Nations s'est matériellement soldé par une défaite des architectes modernes, il a cependant donné le coup de grâce au prestige moral de l'académie. Confrontés à un problème concret, présentant des contraintes techniques et économiques particulièrement fortes, les architectes académiciens se sont montrés incapables de le résoudre de manière satisfaisante. Ils ont dû opérer une distinction nette entre valeurs techniques et artistiques, montrant qu'ils défendaient celles-ci contre celles-là, et ont fini par revêtir de formes «classiques» un organisme fonctionnel d'emprunt. Ainsi, en isolant la nature réelle de leur apport, ils en ont démontré la vanité, car ils n'ont réussi à faire un édifice ni beau, ni même passable, et n'ont su qu'augmenter les coûts en pure perte avec des corniches superflues et des épaisseurs de murs inutiles. Ils ont gagné, mais sans conviction, et l'édifice définitif n'a satisfait personne.» Leonardo BENEVOLO, *Histoire de l'architecture moderne,* (1960), trad. française, Paris, 1979, t. 2, pp. 224-225

3 Comme on sait, Le Corbusier fut l'un des grands protagonistes du concours de 1927. R. QUINCEROT, «Le champ de bataille du Palais des Nations 1923-1931», dans: *Le Corbusier à Genève 1922-1932,* ouvrage collectif coordonné par Inès LAMUNIÈRE et Patrick DEVANTHÉRY, Lausanne, 1987

4 Ilia DELIZIA et Fabio MANGONE, *Architettura e politica, Ginevra e la Società delle Nazioni 1925-1929,* Rome, 1992

5 Le cinquantenaire de l'O.N.U. a relancé l'intérêt pour le Palais des Nations, mais a suscité peu de nouvelles recherches de fond, à l'exception de l'article de Catherine COURTIAU, «Le Palais des Nations, le siège européen de l'Organisation des Nations Unies construit entre 1929 et 1937 par Henri-Paul Nénot, Julien Flegenheimer, Carlo Broggi, Camille Lefèvre et Joseph Vago», *Faces* no 36, été 1995, pp. 18-24.

6 William RAPPARD, «Comment et pourquoi Genève devint siège de la Société des Nations», dans: *Genève, son passé, son présent, son avenir,* Genève, 1945, p. 76

7 *Ibid.*, p. 76. William Rappard poursuit: «Ce n'est pas une ville ni un pays qui l'a emporté sur une autre ville et sur un autre pays: c'est une conception de la S.d.N. et de la paix qui a triomphé d'une autre philosophie internationale» (*Ibid.*, p. 77). En 1938, dans un article de présentation du Palais réalisé, le thème de la «prédestination» est toujours présent: «De la terrasse ménagée au faîte du palais, on sent venir à soi le silence [qui] flotte sur le miroir du lac tandis que les blancs sommets des Alpes poursuivent leurs silencieux concerts, [qui] émane de ce paysage prédestiné qui rassemble dans l'espace les rythmes éternels de la vie et enseignerait aux hommes la douceur de la paix et le prestige du droit si les hommes étaient capables d'entendre le message sans paroles». Noëlle ROGER, «L'historique du Palais de la Société des Nations», *L'Illustration* no 4963, 16 avril 1938

8 L'article 7 du Pacte de la S.d.N. prévoit que «le siège de la Société est établi à Genève».

9 C. COURTIAU, *op. cit.* (note 5), p. 18

10 Gagné par Georges Epitaux, qui réalisa l'édifice. Le concours du B.I.T. était ouvert aux architectes suisses et étrangers établis depuis dix ans en Suisse. Son jury international comprenait, outre deux représentants du B.I.T., les architectes M. Brincourt (Société Centrale, Paris), A. Guyonnet (S.I.A., Genève – qui édifiera le Bâtiment du désarmement en 1931-32), M. Piacentini (Architectes et ingénieurs italiens, qui obtiendra une 2e mention au concours de la S.d.N. en 1927) et E.P. Warren (R.I.B.A., Grande-Bretagne).

11 César DALY, «Des concours pour les monuments publics dans le passé, le présent et l'avenir», *Revue Générale de l'architecture et des travaux publics,* 1861, col. 40

12 Ainsi, depuis Lyon, le Grand Prix de Rome Tony Garnier écrit au Secrétariat général de la S.d.N. pour demander son inscription au concours (lettre du 1er novembre 1924, archives S.d.N. 32/31504/28594).

13 En octobre 1924, la Société des ingénieurs et des architectes (S.I.A.) helvétique envoie ses *Principes à observer dans l'organisation des concours d'architecture* (édition 1908 – archives S.d.N. 32/39306/28594). Le Royal Institute of the British Architects (R.I.B.A.) fait de même, ainsi que le Comité central des Congrès Internationaux des Architectes (organe du

Comité permanent International des Architectes CPIA créé par la Société centrale au milieu du XIXe siècle), basé à Bruxelles et dont l'un des vice-présidents est H.P. Nénot (futur lauréat du concours de la S.d.N. en 1927), qui offre ses services pour organiser le concours sur la base de sa longue expérience des concours internationaux (archives S.d.N. 32/39306/28594).

14 Les pays d'abord choisis sont l'Autriche, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Suisse. Ils seront complétés par la Hollande et l'Espagne, puis la Suède.

15 Par télégramme, la Belgique désigne V. Horta, l'Autriche J. Hoffmann, la France Ch. Lemaresquier, l'Empire britannique J. Burnet (formé à Paris), l'Italie A. Muggia (après avoir d'abord proposé M. Piacentini, puis l'avoir réservé pour concourir), la Suisse K. Moser (professeur EPFZ). La Hollande et l'Espagne délèguent deux suppléants, H.P. Berlage et C. Gato.

16 En mars 1925, la Suède désigne I. Tengbom (archives S.d.N. 32/443289/28594).

17 Lettre du 15 janvier 1925, du Président du jury au Secrétaire général (archives S.d.N. 32/43591/28594)

18 2e séance du jury, pp. 31-33, archives S.d.N. 324/49424/28594, cité dans: I. DELIZIA et F. MANGONE, *op. cit.* (note 4), p. 26, note 58, p. 62

19 9e séance du jury, 15 janvier 1926, point 26 (archives S.d.N. 32/42450/28594)

20 14e séance du jury, 19 janvier 1926, point 43 (archives S.d.N. 32/42450/28594)

21 Patrick DEVANTHÉRY et Inès LAMUNIÈRE, «S.D.N. un palais moderne?», dans: *Le Corbusier à Genève, op. cit.* (note 3), p. 17

22 Lettre du 23 mars 1926, de Karl Moser à Howard R. Huston (archives S.d.N. 32/50354/28594)

23 *Programme et règlement du Concours d'Architecture pour l'édification d'un Palais de la Société des Nations à Genève,* 17 avril 1926, p. 7

24 Sur l'insistance de la S.d.N., le jury a accepté d'insérer des considérations de coût dans le programme du concours, allant jusqu'à demander aux concurrents des devis détaillés de leurs projets. Une telle disposition est absolument contraire à l'usage et aux règles d'organisation des concours défendues par les associations d'architectes. Le coût de l'ouvrage sera l'un des points-clefs de la polémique lancée par Le Corbusier après le jugement.

25 Les minutes du jury n'ont pas été retrouvées. La durée des délibérations fait partie des imprévus du concours: après le verdict, il faudra libérer le Bâtiment électoral, réservé pour une conférence du Bureau international du travail, l'exposition des projets n'étant remontée et ouverte au public que le 3 juillet 1927.

26 Lettre de V. Horta au Secrétaire général Drummond, du 28 avril 1927 et réponse du 30 avril 1927 (archives S.d.N. 32/59106/28594)

27 *Rapport du jury,* Genève, 5 mai 1927

28 Jacques GUBLER et Richard QUINCEROT, «Da Maratona a Ginevra», *Parametro* n° 14, 1985, p. 29. Cette version est confirmée par le journal du juré suisse K. Moser, analysé par Ernst STREBEL, «Le déroulement des séances du jury d'après les notes de Karl Moser, le représentant suisse», dans: *Le Corbusier à Genève, op. cit.* (note 3), pp. 49-52: selon ce témoignage, l'idée de distribuer neuf prix *ex æquo* vient de Ch. Lemaresquier, celle d'élargir le palmarès à trois groupes d'*ex æquo* de K. Moser. Le 6 mai 1927, K. Moser écrit à S. Giedion, l'historien militant en faveur des modernes: «Grâce à l'amnistie obtenue dans le compromis, les projets que nous avons jugés les meilleurs sont maintenant à la bonne place, quoiqu'à côté des autres. Mieux vaut cela, toutefois, que leur absence du palmarès!»

29 Le départ de l'Allemagne en 1933 signera définitivement l'affaiblissement de la S.d.N.

30 Sur cette typologie (concours de réalisation, de projets, de représentation), voir R. QUINCEROT et M. NICOLAS, *Concours d'architecture 1920-1940, une qualité en projet,* Université de Genève, CRAAL-CORDA, 1980

31 Jean-Pierre Epron, *Eclectisme et profession, la création des écoles régionales 1889-1903,* Nancy, Ecole d'architecture, 1990, p. 171

32 Cette analyse s'inscrit dans la ligne des recherches de J.-P. Epron, publiées dans divers rapports et synthétisés dans un livre à paraître sur l'éclectisme.

33 Lettre du 28 août 1927, de Boileau et Le Bourgeois au Secrétaire général S.d.N. Citée dans C.L. ANZIVINO et E. GODOLI, *Ginevra 1927, il concorso per il palazzo della Società delle Nazioni e il caso Le Corbusier,* Florence, 1979, pp. 88-89

34 Le Comité des Cinq est présidé par le Japonais Adatci et se compose du Tchécoslovaque Osusky, du Grec Politis, du Colombien Urrutia et du Britannique Sir E.H. Young.

35 Les archives S.d.N. conservent une abondante correspondance relative au «cas» Le Corbusier. Le juré K. Moser déploie beaucoup d'énergie pour plaider sa cause: auprès de H. Huston, chef des services intérieurs de la S.d.N. (lettre du 25 mai 1927, archives S.d.N. 3240314X/28594), de l'autre juré H.P. Berlage (lettre du 31 mai 1927, citée dans ANZIVINO, GODOLI, *op. cit.* note 33, p. 83), de Sir E. Drummond, secrétaire général de la S.d.N. (du 16 juin 1927, trois lettres manuscrites, archives S.d.N. 32/40314/28594), de J. Boissonnas, conseiller d'Etat genevois en charge du Département des travaux publics, qu'il assure du soutien du Conseiller fédéral G. Motta (lettre du 21 juin 1927, AEG B. 13/27/SDN). Le Corbusier lui-même écrit à la S.d.N.: à Lloyd, Secrétaire de la Commission du bâtiment, pour envoyer des dessins complémentaires et l'avertir du succès acoustique de la Salle Pleyel dont il s'est inspiré (lettre du 9 juin 1927, archives S.d.N. 32/59298/28594); de nouveau à Lloyd pour interdire toute publication tronquée de son projet (lettre du 12 juin 1927, archives S.d.N. 32/59298X/28594); à H. Huston pour réaffirmer les avantages de sa conception paysagère, fonctionnelle, économique et acoustique (lettre du 13 juin 1927, archives S.d.N. 32/59298/28594); le même jour, la S.d.N. reçoit une lettre de G. Lyon, l'acousticien de la Salle Pleyel, qui en profite pour offrir ses services (lettre du 13 juin 1927, archives S.d.N. 32/500076/28594). Mi-juin, Le Corbusier présente son projet au Conseiller d'Etat genevois Jean Boissonnas (lettre de J. Boissonnas à K. Moser, 30 juin 1927, AEG B.13), etc.

36 La multiplicité et la rapidité des publications témoignent de la puissance du réseau moderniste comme force de propagande (comme on disait alors). Dix jours après le verdict, l'historien S. GIEDION publie deux articles en faveur de Le Corbusier (*Neue Zürcher Zeitung* 15 mai 1927, *Frankfurter Zeitung* 22 mai 1927). Aussitôt après le concours paraissent des articles de G. HUISMANS (*La Lumière* 25 juin 1927); du chef du Service d'extension du Canton de Genève Camille MARTIN (*Werk* juin 1927, pp. 163-171); de LE CORBUSIER lui-même (*Schweizerische Bauzeitung* 9 juillet 1927, pp. 13-20); de Guillaume FATIO (*Journal de Genève* 10 juillet 1927); de A. DENEKE (*Gazette de Cologne* 11 juillet 1927); de

Ch. ZERVOS («Qui bâtira le Palais des Nations?», *Cahiers d'Art* juillet 1927, pp. 175-179); de LE CORBUSIER (*Bulletin technique de la Suisse romande* 30 juillet 1927, pp. 189-196). Ces réactions immédiates seront suivies de nombreuses autres.

37 Les façades du projet Le Corbusier – Pierre Jeanneret vues depuis le lac (avec au premier plan la barque de la Neptune bien connue des Genevois) sont postérieures au rendu du concours.

38 Dans une lettre du 6 juin 1927 à H.P. Berlage, Le Corbusier fait état de contacts avec les deux autres jurés K. Moser et Ch. Lemaresquier en vue d'un mandat commun – lui-même construisant le projet, les trois aînés engageant leur autorité pour rassurer la S.d.N. (citée dans ANZIVINO, GODOLI, *op. cit.* note 33, pp. 83-84).

39 La S.d.N. confie le mandat d'une analyse technique aux architectes West et Jezek (archives S.d.N. 32/62946/28594 et 32/63913/28594). De leur côté, les autorités suisses mettent à disposition les avis de L. Jungo, directeur des Constructions fédérales, et de Camille Martin, chef du Service d'extension du Canton de Genève (archives S.d.N. 32/62683/28594 et Archives d'Etat Genève B. 13).

40 Henri Paul Nénot, Grand Prix de Rome en 1877, avait gagné le concours pour Il Vittoriale à Rome en 1882, pour la nouvelle Sorbonne et pour le Musée océanographique à Paris, fit partie du jury du concours pour le Palais de la Paix à La Haye en 1905; il est pour lors vice-président du Comité central des Congrès internationaux des architectes et du CPIA. Pour le concours du Palais des Nations, selon une pratique courante, il s'est associé avec l'architecte local Julien Flegenheimer, qui vient de remporter brillamment en 1926 le concours pour la gare Cornavin à Genève, en présentant deux projets classés aux 1er et 2e rangs.

41 Publiée *in extenso* par LE CORBUSIER dans son livre *Une maison, un palais,* Paris, 1928, pp. 198-214

42 Lettres du 31 mars et du 25 juin 1928, du marquis Paulucci da Calboli Barone, sous-secrétaire général de la S.d.N. à Me Prudhomme à Paris (archives S.d.N. 32/59298/28594)

43 Archives S.d.N. 32/59298/28594 et AEG B.14

44 Paris, Crès, collection L'Esprit Nouveau, 1928

45 Jacques GUBLER, *Nationalisme et internationalisme dans l'architecture moderne de la Suisse,* Lausanne, 1975, pp. 145-161

46 Lettre du 19 septembre 1928, de H. de Mandrot à J. Boissonnas (AEG B. 23/17/SDN/1928 et B. 14/27) et lettre du 20 septembre de 1928, de H. de Mandrot à G. Motta (AEG B. 23/27/SDN/1928)

47 «Les architectes classés en premier rang par le jury [...] sont autorisés à soumettre, à leurs risques et périls, au Comité des Cinq, des suggestions pour l'aménagement des constructions dans le parc de l'Ariana». Formule citée par J. Boissonnas dans une lettre du 21 septembre 1928 à H. de Mandrot (AEG B.23/27.SDN 1928)

48 Klophaus-Schoch-Zu Putlitz (Hambourg) envoient à Genève des plans et une maquette (correspondance des 1er, 11, 14 et 18 février et du 7 mars 1929 entre la S.d.N. et Klophaus, Schoch et Zu Putlitz, archives S.d.N. 18B/9876/441). Le Corbusier se contente d'avertir la S.d.N., par lettre recommandée, que son projet est prêt.

49 Procès-verbal du Comité spécial, 9e session, 30 et 31e réunions à Paris (archives S.d.N. 18B/2511/441/XIV). La formalité accomplie, H. de Mandrot accorde sa signature le 17 avril 1929 pour l'utilisation du terrain de l'Ariana (lettre de J. Boissonnas à Adatci, AEG B.23/27/SDN/Voies d'accès/1929). L'affaire est rapportée avec circonspection par la jeune revue *Architecture d'Aujourd'hui* no 8, novembre 1931, p. 87.

50 R.H., «Le projet définitif du Palais de la S.d.N. à Genève», *L'Architecture* vol. XVII, no 8, 1929, pp. 273-274., avec des «clichés obligeamment communiqués par la S.d.N.»

51 Dans la première pierre est scellé un coffret contenant un exemplaire du Pacte de la S.d.N., la liste des membres de la S.d.N., l'histoire du palais et les monnaies de tous les Etats représentés à la Xe Assemblée. N. ROGER, *op. cit.* (note 7)

52 A. SARTORIS, «Chronique genevoise», *Werk* no 8, 1930, pp. XXIII-XXIV et no 10, 1930, pp. XXV-XXVI. Selon A. BRULHART et E. DEUBER-PAULI (*Arts et Monuments, Ville et Canton de Genève,* Société d'histoire de l'art en Suisse, 1985, p. 209), la facture finale sera de 27 millions. N. ROGER (*op. cit.* note 7) parle «d'une trentaine de millions».

53 Les entreprises Società Italiana Chini (Milan), Edouard Cuénod SA (Genève), Jean Spinedi SA (Genève), Heinrich Hatt-Haller AG (Zurich) et Société d'entreprises et de travaux publics et industriels (Paris) ont formé une société en nom collectif intitulée «Entreprise du Palais des Nations». C. COURTIAU, *op. cit.* (note 5), p. 21

54 J. GUBLER, *op. cit.* (note 45), pp. 177-181. L'édifice a été détruit par un incendie le 1er août 1987.

55 LE CORBUSIER, *Œuvre complète 1910-1929,* Zurich, 1ère édition 1929

56 C.L. ANZIVINO et E. GODOLI, *op. cit.* (note 33), p. 104 et sq.

57 Lettre du 22 septembre 1931, de Le Corbusier à E. Drummond, et note du 23 septembre de Nisot à Paulucci (archives S.d.N. 18B/9879/441). La première «Requête» de 1928, adressée directement à M. Tcheng Loh, ambassadeur de Chine à Paris et Président du Conseil de la S.d.N., avait été écartée par le Secrétariat général de Genève, affirmant que la S.d.N. n'avait à connaître que les affaires des nations et non pas celles des particuliers. La deuxième «Requête», transmise à la S.d.N. par la voie du gouvernement français (A. Briand), met la S.d.N. dans l'embarras et «l'affaire Le Corbusier» est discutée pendant plusieurs mois (la S.d.N. envisage de ne pas bouger, de se limiter à un simple contact avec le gouvernement français, voire même de créer un tribunal arbitral; piqués au vif par l'accusation de plagiat, les architectes du Palais menacent d'intenter un procès à Le Corbusier ...). Début 1932, l'affaire s'apaise d'elle-même.

58 Revisitant récemment l'édifice, C. Courtiau a découvert que les cinq ailes du Palais (Bibliothèque, Assemblée, Commissions, Conseil et Secrétariat) étaient traitées selon des «manières» assez nettement différenciées. Une fois défini un style unitaire, les cinq architectes se seraient-ils distribués chacun une aile de l'édifice?

59 Les 440 000 m³ du bâtiment de 1937 sont proches des 460 000 m³ de Versailles. C. COURTIAU, *op. cit.* (note 5), p. 22

60 Il y aurait beaucoup à dire sur l'impératif de sobriété du Palais de la S.d.N., qui touche aux relations entre l'architecture et la «dépense». Dès 1921, un des reproches faits à l'installation du Secrétariat dans l'ancien Hôtel National était précisément que l'édifice était inutilement luxueux. Ce n'est pas un hasard si le luxe ne s'est introduit que subrepticement dans le Palais, à la faveur de «dons», ces gestes somptuaires où G. Bataille voyait le fondement de toute économie politique (G. BATAILLE, *La part maudite,* Paris, 1967).

61 Sur l'actualité des catégories esthétiques du «sublime» et du «pittoresque», voir Bernard HAMBURGER, *L'architecture de la maison,* Bruxelles, 1986

62 Notamment à l'occasion de la réfection de la salle des Assemblées, en cours.

63 Ainsi dans une conférence donnée à la Classe des Beaux-Arts de la Société des Arts de Genève le 24 octobre 1995, Jean-Marie Marquis retraçait l'étonnante histoire de la disparition de «la Paix», fresque de Maurice Denis, qui ornait naguère la Grande Salle de la S.d.N.

64 Le récent concours «Place des Nations» (1994-1995, 14 invités, 1er rang Massimiliano Fuksas) fait suite à un concours international de 1956-57 (gagné par André Gutton) et à un concours genevois de 1934 (remporté par Arnold Hoechel et Jean-Marie Ellenberger) sur le même sujet. Les premières études des voies d'accès à l'Ariana furent entreprises par le Département des travaux publics dès le choix du terrain en 1929.

65 Mot attribué au Général De Gaulle pour qualifier l'O.N.U.

66 Commentaire de C. Broggi, l'un des cinq architectes auteurs du Palais, cité par N. ROGER, *op. cit.* (note 7)

67 N. ROGER, *ibid.*

68 Y compris des éléments très modernes, comme la remarquable salle des délégués permanents donnée par la Tchécoslovaquie ou le bar de la presse, au mobilier de type Bauhaus.

69 Au sens de C. LEVI-STRAUSS, *La pensée sauvage,* Paris, 1962

Crédit photographique:

Centre d'iconographie genevoise, photo C. Ed. Boesch: fig. 3 à 14